

BULLETIN D'ADHESION INDIVISUELLE PILOTE 2016

BTR

Je souhaite souscrire la garantie :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Circuit : _____ Date: _____

Garanties

Elle permet le versement d'un capital de 25 000 € en cas de décès aux ayant droits de la victime ou un capital maximum de 37 500 € en cas d'invalidité permanente partielle avec une franchise relative de 10 % et une garantie frais médicaux suite à accident à hauteur de 2 500 € franchise 38 €

Cotisation de 12 € TTC par personne / jour

Fait le :

Signature :

Votre garantie d'assurance N° IA 08.09.334 est placée par l'intermédiaire de la société FMA Assurances auprès de la Cie Albingia, Société anonyme au capital de 34 708 448,02 euros, Entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 109/111, rue Victor Hugo – 92532 Lavallois Perret.